A l’ École du Développement Durable

rendre les élèves acteurs en s’emparant des Objectifs de Développement Durable

ACADÉMIE DE STRASBOURG
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement

GIP Acmisa

EDF

C’EST VOUS L’AVENIR SOCIETE GENERALE

Cahier des charges

Le dispositif **« A l'Ecole du Développement Durable »** (AEDD) offre l'opportunité d'approfondir un projet avec une réalisation concrète permettent aux élèves de s'emparer d'**un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable** (ODD). Le dépôt d'un projet allant en ce sens pourra alors faire l'objet d'un accompagnement financier afin de le réaliser sur une année scolaire avec des élèves. Les subventions octroyées pourront venir en complément d'un financement en interne, et seront fléchées exclusivement sur l'acquisition de matériel ou le financement d'une intervention **permettant aux élèves d'être acteurs au sein du projet**. Une attention particulière sera portée sur le fait que cette action puisse être valorisée au sein de l'établissement à destination de l'ensemble de la communauté éducative et s'inscrive dans un changement pérenne, dans la logique des **Etablissements en Démarche de Développement Durable**. Une restitution à l'occasion d'un forum des projets AEDD permettra à chaque délégation d'élèves de venir présenter ses actions et réalisations et de découvrir les autres initiatives afin de s'enrichir mutuellement.

Proposé par la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement** (DREAL) Grand Est, La **Direction à l'action Régionale Grand Est d'EDF**, la **Société Générale** et l'**Académie de Strasbourg**, ce dispositif permet d'obtenir un soutien financier

Un jury composé des représentants des différents partenaires **sélectionnera 10 projets** répondant aux critères établis. Ils seront subventionnés pour un **montant moyen de 500€**.

Repères chronologiques entre l'appel à projet et la restitution finale ;

septembre	octobre	octobre à mai			mai
rédaction du projet et envoi + visio aide rédaction	jury de **sélection** délibération courrier administratif	**déroulement** du projet	versement de la **subvention** (février)	**finalisation** du projet	**restitution** et forum des projets AEDD

Destiné à tous les niveaux des classes de collèges et de lycées, il peut constituer un prolongement de l'enseignement dans de nombreuses disciplines et donner lieu à un travail transversal et pluridisciplinaire ou s'inscrire dans une démarche globale de développement durable au sein de votre établissement.

Tous les projets innovants en lien avec le développement durable pourront être déposés. Dans le contexte actuel de **sobriété énergétique et de contraintes climatiques** une attention particulière sera portée sur ceux abordant la mise en œuvre d'initiatives en relation avec les « **éco-gestes** » et les **économies d'énergie et d'eau**, le **quotidien face au « changement climatique »**, **les modes de « mobilité douce »**, **« l'économie circulaire »**, les **« circuits courts alimentaires »,** les liens **« santé-environnement »** et la « **gestion des déchets et/ou le recyclage ».** Dans tous les cas est attendue une présentation du **projet mettant en valeur le fait de rendre les élèves acteurs et qu'ils soient en mesure de s'emparer d'un ou plusieurs ODD et d'en expliquer les liens**.

- Chaque projet s'inscrira à minima dans deux **objectifs de développement durable** qui seront **clairement explicités dans le dossier d'inscription**.

Une délégation de quelques élèves encadrés viendra présenter la restitution du projet le **Mardi 20 mai 2025 à l'Agence Culturelle Grand Est à Sélestat** (emplacement géographiquement central permettant de privilégier le train pour les transports). Le dépôt d'un dossier signifie donc **un engagement à être présent** ce jour-là et s'y préparer tout au long de l'année.

Les productions : Les travaux réalisés par les élèves pourront prendre différentes formes (panneaux d'exposition, dossiers, capsule vidéos, maquette, production technique, saynète etc.)

Les critères d'attribution de subvention :

- Qualité et pertinence de la démarche pédagogique mise en œuvre ;
- Le projet permet de s'emparer des ODD et de rendre les élèves acteurs ;
- Originalité des idées pour mener le projet ;
- Impacts sur les comportements au niveau individuel et au sein de l'établissement ;
- Cohérence du projet avec la démarche globale de développement durable pour les établissements concernés, ouverture sur l'extérieur par le partenariat ;

Journée de présentation des projets soutenus et remise des prix :
Pour désigner les lauréats du concours, les membres du jury prendront en compte à la fois la qualité des productions ainsi que celle de la présentation orale.

Calendrier année scolaire 2024/25

- Septembre 2024 : **appel à projets** et visioconférence de préparation de projet
- Accompagnement visio : heure et lien sur https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/edd/aedd/
- 06/11/24 : date limite de **retour du dossier d'inscription**
- 09/22/24 : jury et sélection des projets pour attribution des subventions
- Courant février : versement des subventions
- 22-26 avril 2025 : bilan intermédiaire du projet à transmettre au coordonnateur EDD par courriel
- Mardi 20 mai 2025 : **forum & restitution à Sélestat** (présentation, exposition, remise des prix)

Tous les projets retenus bénéficieront également d'une **visite gratuite** du musée Electropolis situé à Mulhouse et d'une surprise remise au cours de la journée de restitution.